



Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 de Franche-Comté (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme de développement rural (PDR) de la région Franche-Comté le 17 septembre 2015. Ce programme élabore la stratégie pour l'utilisation des **608 millions d'euros de fonds publics** disponibles pour la période 2014-2020 dont **444 millions d'euros du budget de l'UE** (4,6 % de l'enveloppe octroyée à la France) et 164 millions d'euros de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte du transfert du premier pilier de près de 30,6 millions d'euros provenant du budget de l'Union. La dernière modification du PDR a été adoptée le 21 juin 2017.

L'objectif du PDR de Franche-Comté est de développer durablement l'économie rurale en faisant progresser les entreprises sur le plan de la durabilité des systèmes de production et de la valeur ajoutée, de renforcer l'installation des jeunes agriculteurs et finalement d'augmenter la compétitivité des entreprises (exploitations agricoles, entreprises agro-alimentaires et forestières) et l'attractivité des territoires ruraux. Le programme soutiendra des **projets de modernisation et de développement pour environ 750 exploitations (29 millions d'euros)** et aussi vise **1 600 exploitations gérées par de jeunes agriculteurs (65 millions d'euros)** afin de garantir le renouvellement générationnel, en plus des **actions de formation à 6 160 participants** sont aussi envisagées. Le programme mobilisera environ **11 millions d'euros** pour combler le déficit de valeur ajoutée de la production agricole franc-comtoise en **soutenant l'adhésion de 186 nouveaux agriculteurs à l'agriculture biologique** et aux **activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles et entreprises agro-alimentaires**. Les exploitations situées dans des **zones à handicaps naturels couvrant presque la totalité de la surface agricole** seront soutenues afin de **maintenir des systèmes d'exploitation durables** et de préserver les espaces naturels. Le programme mobilisera environ **22 millions d'euros pour aider la performance énergétique et favoriser le développement des énergies renouvelables**, notamment la production de biogaz à partir des déchets et d'effluents d'élevage.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [nouveau règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et

d'investissement ([FESI](#)), un [accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020, la politique communautaire de développement rural sera mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) cofinancera 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, 1 programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et le programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures seront repris dans un cadre national qui ne dispose d'aucune allocation budgétaire.

Le présent document fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels la région de Franche-Comté fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

La Franche-Comté est une région de l'Est de la France métropolitaine d'une superficie de **16 202 km²** (soit 3 % du territoire national métropolitain), dont 64 % est rural. La **surface agricole occupe 45 % du territoire**, une valeur inférieure à la moyenne de la France métropolitaine. La région compte 1 179 374 habitants, soit une faible densité de population de 73 habitants au km².

L'agriculture franc-comtoise est très orientée vers la **production laitière sous signe de qualité**. L'espace agricole se caractérise par une part importante de **prairies permanentes et pâturages représentant 57 % de la surface agricole**. Alors que la petite taille des entreprises de nombreux secteurs pourrait constituer un handicap pénalisant pour l'innovation, l'accès aux marchés nationaux, elle est garante de la qualité des paysages, véritables atouts touristiques.

La région se subdivise en quatre grandes zones en termes agricoles :

- la zone haute (montagne et piémont) spécialisée en **production de lait transformé en fromages** sous signe de qualité;
- le **vignoble**, essentiellement dans le Jura;
- une large zone jouxtant les Vosges incluant la porte de Bourgogne et le nord de la région des plateaux où la **polyculture - élevage** domine (viande et lait standard);
- la façade ouest où les **grandes cultures** ont conquis le territoire. Elles y côtoient des ateliers laitiers spécialisés.

Par ailleurs, la Franche-Comté est la **troisième région forestière française** au regard de son taux de boisement avec 746 000 hectares et **45,7 % du territoire**.

La **quasi-totalité des surfaces agricoles est classée en zone à handicaps naturels** (96,2 % de la SAU, dont environ 28 % sont des zones de montagne et 68 % des zones à autres contraintes naturelles).

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des secteurs clé pour l'économie régionale. Le poids du secteur primaire dans l'économie franc-comtoise est plus important que la moyenne française en termes de valeur ajoutée brute et d'emplois. Considérant ceux fournis par les entreprises du secteur agro-alimentaire, la part de

l'emploi issue de la production agricole et de sa valorisation est portée à 4,6 %. En termes d'emplois, l'agriculture représente 3 % des personnes (contre 2,7 % en France).

2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont les plus importantes sont **la priorité 4 – Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes et la priorité 2 - Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles.**

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Avec l'appui du réseau d'acteurs de formation, le PDR accompagnera la mise en place de 5 projets de coopération dans de différents domaines. Afin de favoriser le transfert de connaissances, le PDR prévoit des formations pour environ 6 160 personnes actives dans les secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole.

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme compte soutenir **750 des exploitations (8 % de l'ensemble) pour des projets de modernisation et de développement.** De même, au vu des difficultés liées à l'installation des jeunes en agriculture, le PDR de Franche-Comté envisage de soutenir le renouvellement générationnel avec une cible de **1 600 projets d'installation de jeunes agriculteurs (16 % du total d'exploitants)** sur l'ensemble de la période.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Le programme vise à augmenter la valeur ajoutée de la production agricole à travers des démarches de qualité avec l'objectif de soutenir **130 nouveaux agriculteurs bio.** Ainsi le PDR contribuera pour **11 millions aux investissements de modernisation des entreprises agro-alimentaires** et en faveur de la **transformation et commercialisation** dans les exploitations agricoles.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

La préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui sont source de richesse et des facteurs d'attractivité touristique et de retombées économiques pour le territoire, est le premier objectif du PDR en termes financiers. Le soutien aux activités agricoles des zones à contraintes naturelles à haute valeur environnementale qui occupent la quasi-totalité des surfaces agricoles en Franche-Comté, vise à la fois à préserver l'environnement agricole et à répondre aux difficultés socio-économiques de ces zones.

Pour assurer la compétitivité des exploitations agricoles, tout en préservant les ressources et les milieux sur lesquels s'appuie l'activité agricole, les exploitations agricoles doivent adopter des pratiques agro-écologiques qui renforceront leur durabilité à long terme. **Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) concerneront environ 6 %** de la surface agricole. L'évolution des pratiques agricoles

sera accompagnée par environ **170 projets d'investissements non productifs** liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux. Le soutien à la **conversion et le maintien de l'agriculture biologique (5,4 %** des surfaces agricoles) ainsi que la **protection des sites Natura 2000** à travers des actions identifiées dans le cadre d'actions prioritaires Natura 2000 pour la France contribuent aussi à cet objectif.

L'efficacité énergétique, énergies renouvelables et le climat

Les actions retenues pour cet objectif relèvent du soutien à l'acquisition d'équipements innovants permettant d'améliorer **l'efficacité énergétique** des exploitations agricoles et des IAA. Environ **700 projets d'investissement** sont envisagés.

Par ailleurs, **438 projets d'investissement** seront soutenus afin de favoriser le **développement des énergies renouvelables**, notamment la production de biogaz à partir des déchets et d'effluents d'élevage.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera à améliorer le cadre de vie dans les territoires ruraux en ciblant les domaines de la santé, du sport, du tourisme et de la culture. Environ **10 % des ressources** du programme seront utilisées pour ces actions avec l'objectif d'atteindre **30 % de la population rurale** bénéficiant de **services et d'infrastructures améliorés**.

Le PDR de Franche-Comté mise aussi sur les projets de **coopération Leader** comme outil de développement local. L'objectif est d'accompagner **9 stratégies** de développement local portées par des groupes d'action local, dont pourra bénéficier **32 % de la population rurale**.

Le programme inclut un total de 13 mesures dont les 4 plus importantes sont (entre parenthèses la proportion de l'enveloppe financière totale) :

- Mesure 13 (zones soumises à des contraintes naturelles) : 319 671 877 € (53 %)
- Mesure 6 (développement des exploitations agricoles) : 69 928 175 € (12 %)
- Mesure 4 (investissements physiques) : 61 482 010 € (10 %)
- Mesure 7 (services de base et rénovation de villages) : 47 581 743 € (8 %)

Annexe 1 : Distribution indicative des ressources du PDR de Franche-Comté et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation			
<u>1A</u> : favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances ► <u>0,69 %</u> des ressources du PDR	01. Connaissances 02. Conseil 16. Coopération		
<u>1B</u> : renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation ► <u>5 projets</u> de coopération envisagés dans différents domaines	16. Coopération		
<u>1C</u> : formation ► <u>6 160</u> participants formés	01. Connaissances		
Priorité 2 : viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		96 753 562	15,92
<u>2A</u> : modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles ► <u>7,65 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement	01. Connaissances	227 996	0,04
	02. Conseil	31 500	0,01
	04. Investissements	30 502 644	5,02
<u>2B</u> : installation de jeunes agriculteurs ► <u>16,31 %</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien à l'installation	02. Conseil	31 500	0,01
	06. Développement des exploitations et entreprises	65 959 921	10,85
Priorité 3 : organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation		11 564 440	1,90
<u>3A</u> : valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation	01. Connaissances	253 329	0,04
► <u>1,33 %</u> d'exploitations bénéficiant d'un soutien qualité	03. Systèmes de qualité	200 000	0,03
► <u>10 %</u> d'entreprises agro-alimentaires bénéficiant d'un soutien pour la transformation et la commercialisation	04. Investissements	11 111 111	1,83

Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		407 922 768	67,11
<p>4A : Biodiversité, 4B : eau, 4C : Sols</p> <p>▶ 10.04 % des surfaces agricoles sous un contrat de gestion soutenant la biodiversité</p> <p>4B : gestion de l'eau</p> <p>▶ 8.09 % des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant la qualité de l'eau</p> <p>4C : gestion et érosion des sols</p> <p>▶ 5.77 % des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant l'amélioration des sols</p>	01. Connaissances	665 503	0,11
	02. Conseil	63 000	0,01
	04. Investissements	4 788 889	0,79
	07. Services de base	18 705 790	3,08
	10. Agri, ENV, Climat	36 735 695	6,04
	11. Agriculture biologique	27 099 531	4,46
	12. Natura 2000 & DCE	192 483	0,03
	13. Zones à contraintes naturelles	319 671 877	52,59
Priorité 5 : promouvoir l'efficacité des ressources		23 219 235	3,82
<p>5B : efficacité énergétique dans l'agriculture</p> <p>▶ 23 809 524 € investissements totaux pour l'énergie</p>	01. Connaissances	354 661	0,06
	02. Conseil	7 875	0,00
	04. Investissements	7 142 857	1,18
<p>5C : utilisation de sources d'énergie renouvelables</p> <p>▶ 47 902 494 € d'investissements totaux dans la production d'énergies renouvelables</p>	01. Connaissances	280 031	0,05
	02. Conseil	16 980	0,00
	04. Investissements	7 936 508	1,31
	06. Développement d'exploitations	3 968 254	0,65
	08. Forêt	2 777 778	0,46
<p>5E : conservation et séquestration du carbone</p> <p>▶ 48 hectares de surface forestière concernée par l'amélioration de la valeur environnementale des peuplements forestiers</p>	01. Connaissances	123 242	0,02
	02. Conseil	7 875	0,00
	08. Forêt	603 175	0,10
Priorité 6: développement économique, inclusion sociale		61 517 328	10,12
<p>6B : Développement local</p> <p>▶ 32 % population rurale bénéficiant de stratégies de développement local</p> <p>▶ 30 % population rurale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés</p> <p>▶ 135 emplois créés dans le cadre des projets Leader</p>	07. Services de base	28 875 952	4,75
	16. Coopération	2 142 857	0,35
	19. Leader	30 498 519	5,02
Assistance technique		6 880 121	
Dépense publique totale		607 857 454	100 %